

L'Éclaireur du Gâtinais, 2 septembre 2020

Vallée de la Cléry

Les moulins continuent de se battre

Les moulins de la Cléry sont à nouveau en danger et se battent judiciairement contre l'Etat, avec un allié de choix, le ministre Jean-Pierre Saurer, qui a pris fait et cause pour ce patrimoine d'exception dans le Loire-Val, comme il l'a fait souvent lors de l'inauguration de la Loire-exception.

Il y a un an, l'association des Bains de la Cléry (ABC), une défense de nos moulins, avait remporté une grande bataille contre la DDT.

La direction départementale des Territoires de la Loire-Val avait alors réglé leur compte aux moulins, en confisquant les droits d'eau et en imposant une ouverture abusive des



Le président de l'ABC a trouvé des alliés de choix.

moulins, qui avait été en fait le résultat de son fait accompli et les habitants qui la battent.

Malgré les propositions de moulins, Fabrice Basset, président de l'ABC, ne savait pas alors qu'il n'avait pas gagné qu'un seul combat... En effet, une nouvelle bataille est apparue : un décret signé par l'ex-Président ministre Edouard Philippe, juste avant son départ, sur le la Police de l'eau à détruire les moulins et élargir, et cela avec une simple déclaration, sans étude d'impact et sans concertation avec les citoyens !

Alerté par l'ABC, le sénateur Jean-Pierre Saurer a appelé l'attention de Bar-

théle Fournier, ministre de la Transition écologique à propos de ce décret et lui demande de revoir cette « procédure rigoureuse » pour garantir l'information des citoyens dans les décisions relatives aux rivières et bassins versants.

Par ailleurs, la semaine précédente, le préfet Claude Enchastré, sous la plume d'Alain Gaudin, avait fait savoir la défense des moulins de la Cléry qui, « en place depuis 100 ans, ne sont pas la cause des maux de notre rivière. C'est bien sur la qualité de l'eau qui pose problème, comme le dit la directive européenne de 2000 dont la transposition en 2006 a été faite par l'Administration ».